

## Règlement concours de dessin

**Du 4 mars au 25 mars 2019**

Dans le cadre des 150 ans, la commune de Pierre-Bénite organise un grand concours de dessins ouvert aux enfants de primaire et collège, scolarisés ou non sur Pierre-Bénite. L'ensemble des dessins sera exposé le mercredi 24 avril, journée anniversaire, sur la place Jean Jaurès et 9 lauréats verront leurs dessins primés et exposés chez les commerçants de Pierre-Bénite.

**Thème** : Imagine Pierre-Bénite dans 150 ans

**Format** : A4

**Critères** : qualité du dessin, qualité des couleurs, imagination/originalité

**Les catégories** : 7-9 ans / 10-12 ans / 13 ans et +

**Durée du concours** : dépôt des dessins jusqu'au lundi 25 mars à l'accueil de la Mairie ou dans la boîte aux lettres (sous enveloppe, non plié) de la Mairie.

**Lots** : les lauréats se verront remettre du matériel de dessin + expositions de leur dessin chez les commerçants de Pierre-Bénite (durée et lieu à déterminer)

**Remise des prix** : mercredi 24 avril à l'issue du défilé du Carnaval

**Jury** : Yann Voisin et Thomas Lovy de l'atelier des arts plastiques, un membre de l'UCPB (Union des commerçants de Pierre-Bénite), deux élus.

**Lauréats** : 3 dessins primés par catégorie selon les critères établis soit 9 primés au total. Les lauréats seront contactés par courrier dans les deux semaines précédant la remise des prix et devront être présents ou représentés le 24 avril afin de recevoir leur lot. Les dessins des 9 lauréats seront conservés pour une durée de 3 semaines afin d'être exposés en vitrine chez les commerçants de Pierre-Bénite participant à l'opération.

**Identification des dessins** : chaque dessin devra être identifié au dos selon la trame suivante : Nom / Prénom / Date de naissance / Adresse / Téléphone / Mail.

L'absence et/ou renseignement incomplet rendant impossible l'identification et/ou la communication avec le dessinateur, rendra caduc la participation au concours.

**Autorisation et prise de vue** : Les parents acceptent par la participation au concours de leur enfant ledit règlement et autorise la commune de Pierre-Bénite à procéder à des prises de vues pour une diffusion sur le site Internet et les réseaux sociaux de la municipalité, dans le bulletin municipal et/ou sur tout autre support de communication réalisés par la municipalité de Pierre-Bénite et ce, pour une durée indéterminée.

**Récupération des dessins** : Les dessins non primés pourront être récupérés par leur auteur à partir du 29 avril 2019 à l'accueil de la mairie. Les dessins primés et exposés chez les commerçants pourront être récupérés à partir du 20 mai 2019 à l'accueil de la mairie.

**Bonne chance à tous !**